

Demande d'Admission Court Séjour

Données personnelles :

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	N° AVS :
Adresse, NPA, lieu :	
No de téléphone :	
Commune d'origine :	Nationalité :
Etat civil : <input type="checkbox"/> marié(e) <input type="checkbox"/> veuf(ve) <input type="checkbox"/> divorcé(e) <input type="checkbox"/> célibataire	
Durée du séjour : du au ...	

Adresse de facturation : (si différente que ci-dessus)

Nom et Prénom :	Lien avec le résident :
Adresse complète :	
Adresse E-Mail :	
Tél. privé :	Tél. autre :

Référent de famille :

Nom et Prénom :	Lien avec le résident :
Adresse complète :	
Adresse E-Mail :	
Tél. privé :	Tél. autre :

Avance à nous verser AVANT l'entrée du résident

- Fr. 1'000.-- pour un séjour supérieur à 2 semaines

Hébergement :

- Je souhaite une chambre à 1 lit Fr. 50.00
- Je souhaite TV Téléphone
- Mon linge est marqué : Oui Non

- Frais annexe Fr. 1.50.-- / jour (TV + Tel inclus) ./.

Renseignements financiers :

Je suis au bénéfice des prestations complémentaires : Oui Non En cours

Rente d'allocation pour impotent : Oui Non
Si oui, copie de décision de la rente Moyenne Grave

Où vivez-vous actuellement ? A domicile A l'hôpital (précisez le lieu)

Nom et prénom de la personne qui s'est occupée de vous durant les 2 dernières années :
(CMS ou personne de la famille)

Votre suivi médical à la résidence : votre médecin traitant assurera votre suivi : Oui Non

Nom du médecin traitant:

Nom et Prénom :	Tél. :
Adresse :	

Votre caisse maladie :

Nom :	Tél. :
Adresse :	
Votre n° :	

Votre état de santé :

Je marche Oui Non **Moyen auxiliaire :**
 Je mange seul(e) Oui Non **Régime :**
 Je me lave seul(e) Oui Non **Qui m'aide ?**
 Je m'habille seul(e) Oui Non **Qui m'aide ?**

Merci de bien vouloir nous remettre les documents suivants :

- une copie de la carte d'identité
- une copie de la carte d'assurance maladie
- une copie de la décision d'allocation impotence (si versement)
- Une déclaration de domicile (si hors commune)

Informations

Il est possible de répéter les courts séjours tout au long de l'année pour une durée totale de 4 mois. Selon les directives cantonales, les lits de court séjour exigent un retour à domicile. Les courts séjours peuvent être de 7 jours minimum et 60 jours maximum. Les séjours doivent être espacés d'une durée d'un mois.

Cette demande d'admission n'engage d'aucune manière la personne qui signe ce document et ne donne pas de garantie d'une future prise en charge à la Résidence La Charmaie.

Je, soussigné, certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessous.

Date : Signature :